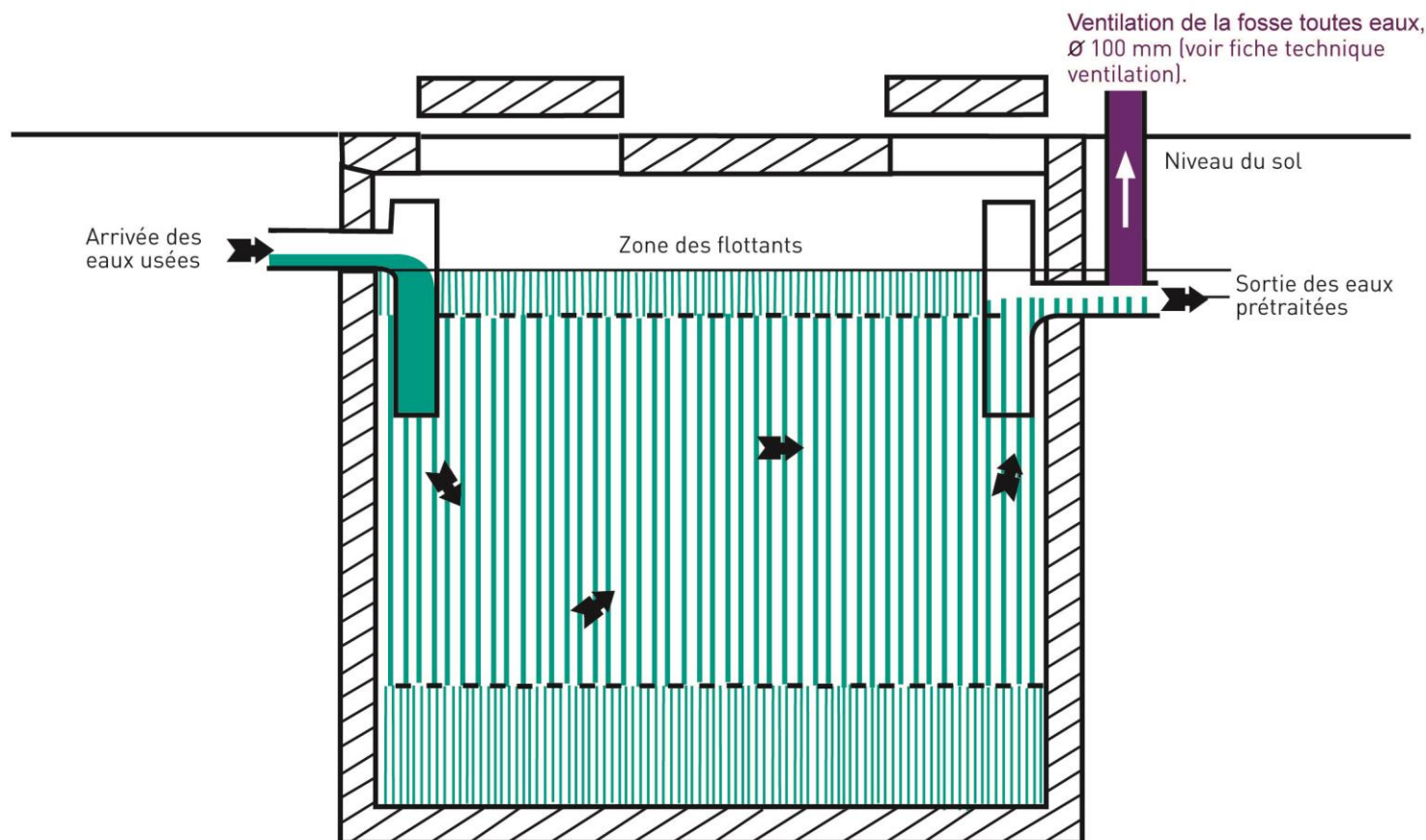


PRÉTRAITEMENT

La fosse toutes eaux



Volume de la fosse

Nombres de pièces principales	Volumes utiles minimum en m ³
jusqu'à 5	3
6	4
7	5

Article R 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation. Un logement ou une habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines ; salles d'eau ; cabinets d'aisance ; buanderies ; débarras ; séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

PRÉCAUTIONS DE POSE :

- Fond de fouille parfaitement plat et horizontal recouvert d'une couche de sable tassé.
- Le remplissage en eau de la fosse toutes eaux doit s'effectuer en même temps que le remblaiement manuel.
- Le couvercle arrivera au niveau du sol et restera facilement accessible pour permettre un bon entretien (Se référer à la fiche technique entretien).
- Il est à prévoir une ventilation qui débouche hors toiture avec extracteur d'air pour évacuer les gaz malodorants produits dans la fosse toutes eaux. (Diamètre 100 mm).
- Dans le cas de terrains particuliers (gorgés d'eau, faible portance...), se reporter aux fiches de pose fabricant.